

<b>MONTAIGNE PROMOTION</b>	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b> <i>Capacités techniques et financières</i>	<b>Oursel-Maison (60)</b>
--------------------------------	--	---------------------------

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
UNIQUE D'UNE INSTALLATION CLASSEE**

**Projet de construction d'un entrepôt logistique**

**VERSION 3 – JUILLET 2023**

Sur la commune d'Oursel-Maison (60)

**Étape 7 :**

**Autres pièces et études**

**Fichier 2 : Capacités techniques et financières**

<b>MONTAIGNE PROMOTION</b>	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b>  <i>Capacités techniques et financières</i>	<b>Oursel-Maison (60)</b>
--------------------------------	--	---------------------------

## 1. CAPACITE TECHNIQUES ET FINANCIERES

### 1. CAPACITES TECHNIQUES

La société MONTAIGNE PROMOTION est équipée des moyens matériels de la société SALINI, qui offre via l'ensemble de ses filiales toutes les ressources nécessaires au montage, financement et réalisation de projets immobiliers d'envergures.

Le futur locataire de l'entrepôt disposera des capacités techniques permettant d'exploiter un entrepôt classé Seveso.

Pour exemple :

Les différents opérateurs et intervenants dans l'établissement, y compris le personnel des entreprises extérieures, recevront une formation sur les risques des installations, la conduite à tenir en cas de sinistre et, s'ils y contribuent, sur la mise en œuvre des moyens d'intervention, notamment le déclenchement manuel des systèmes d'extinction automatique en cas de défaut.

Pour assurer la formation des personnels désignés pour mettre en œuvre les moyens de secours, il pourra être fait recours, à titre d'exemple, à des organismes de formations labellisés GEFPI ou APSAD R6.

La surveillance, directe ou indirecte du site, sera assurée par une personne nommément désignée par l'exploitant et ayant une connaissance des installations et des dangers et inconvénients des produits utilisés ou stockés dans l'installation.

La personne nommément désignée (en général le Directeur de site), sera assistée par un Responsable Environnement/Sécurité qui aura les compétences requises pour :

- Maîtriser la méthodologie de classement des établissements "SEVESO
- Identifier les obligations spécifiques applicables aux sites "SEVESO"
- Concevoir et mettre en œuvre un système de gestion de la sécurité (SGS)
- Assurer le bon suivi des contrôles réglementaires.

Par une équipe POI formée et entraînée, notamment pour :

- la mise en œuvre des dispositifs de refroidissement des murs CF,
- le confinement de tout déversement accidentel de produits dangereux,
- le confinement des eaux incendie
- intervenir (y compris de mettre en œuvre les dispositifs de refroidissement) en moins de 30 minutes à compter du début de fuite ou d'incendie de liquides inflammables, en moins de 15 minutes à compter du déclenchement d'une alarme incendie ou d'une détection de fuite de produit : présence sur site d'un agent qualifié en sécurité incendie (SSIAP 2)

<b>MONTAIGNE PROMOTION</b>	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b>  <i>Capacités techniques et financières</i>	<b>Oursel-Maison (60)</b>
--------------------------------	--	---------------------------

## 2. CAPACITES FINANCIERES

Le capital social de la société MONTAIGNE PROMOTION est de 200 000 €, celui du groupe SALINI est de 4 237 000 €.

Le chiffre d'affaires du groupe SALINI des 3 dernières années est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Chiffre d'affaires
2021	65 643 k€
2020	55 741 k€
2019	87 407 k€

Nota : la diminution de CA entre 2019 et 2020 s'explique par le détachement d'une des sociétés du groupe (activité de services en juillet 2020).

Les partenariats noués avec des acteurs ou entreprises de qualité permettent au groupe SALINI d'offrir des solutions en acquisition ou sur la base de baux de longue durée.

Les capacités financières du groupe sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène.

L'exploitant souscrit à différentes polices d'assurances (pour exemple : Responsabilité civile, Dommages incendie, foudre, risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives, Risques naturels, Responsabilités des produits commercialisés, Transports des produits commercialisés...).

## 3. GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'article L. 516-1 du Livre V Titre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, les installations soumises à la constitution de garanties financières sont :

1. Les installations de stockage des déchets ;
2. Les carrières ;
3. Les installations figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 (installations SEVESO Seuil Haut) ;
4. Les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone ;
5. Les installations soumises à autorisation et les installations de transit, regroupement, tri ou traitement de déchets soumises à enregistrement, visés par l'arrêté du 31 mai 2012.

L'obligation de constitution de garanties financières ne s'applique pas aux installations mentionnées au 5° lorsque le montant de ces garanties financières, établi en application de l'arrêté mentionné au 5° du IV de l'article R. 516-2, est inférieur à 100 000 €.

<b>MONTAIGNE PROMOTION</b>	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE</b> <i>Capacités techniques et financières</i>	<b>Oursel-Maison (60)</b>
--------------------------------	--	---------------------------

Le site n'est pas classé SEVESO Seuil haut, il ne figure pas dans la liste prévue à l'article L.515-36. L'activité du site n'est pas visée par l'article L. 516-1 du Code de l'Environnement et n'est donc pas soumise à l'obligation de constituer des garanties financières.